



Manuel des parents

Prématernelle la Capucine

SOCIÉTÉ DE LA PRÉMATERNELLE CAPUCINE

Table de matières

Qui sommes nous?-----	3
Notre mission -----	4
Notre histoire -----	5
Notre vision -----	6
Nos valeurs -----	7
Notre philosophie -----	8
Le cadre pédagogique ENVOL -----	9
Nos enfants -----	10
Nos familles -----	11
Notre équipe -----	12
Nos éducateurs -----	13
Nos éducateurs spécialisés -----	14
Soutien supplémentaire -----	15
Notre environnement -----	16
Notre journée -----	20
Notre politique sur:	
● L'orientation des enfants -----	21
● La nourriture -----	23
● La maladies -----	25
● Les absences et retards -----	26
● Les evacuations d'urgence -----	27
● Les frais -----	28
● Nos levées de fonds -----	30





Qui sommes-nous?

La Prémamanche Capucine est une organisation francophone privée à but non lucratif. Depuis 1997, nous offrons une programmation prématernelle francophone de très haute qualité pour les enfants âgés de 3 à 5 ans.

Le conseil d'administration de la prématernelle Capucine est composé de parents bénévoles.

La participation des parents est essentielle. Ce sont les parents qui assurent la viabilité de la Capucine avec la participation des éducateurs.

Notre histoire

- La Société de la Prématernelle Capucine a été créée en mai 1997 grâce à l'initiative d'un groupe de parents. Les parents fondateurs étaient Sylvie Fardy, Christine Lebeuf, Sylvie Pilon-Morin et Line Vallières. Ceci s'inscrivait dans un projet éducatif global en collaboration avec l'école francophone à Queen's Park afin de servir la communauté francophone de Calgary. La prématernelle a ouvert ses portes en septembre 1997. Elle accueillait alors 8 enfants.
- En 2017, la Capucine a ouvert son deuxième succursale dans l'école du Nouveau Monde (ENM)
- En 2021, la Capucine Terre des Jeunes (TDJ) étendu ses heures d'ouverture du programme afin d'accueillir les enfants qui fréquentent la garderie Les Petits Géants nouvellement ouverte dans l'école.
- En 2023, afin de répondre aux besoins de nos familles, la Capucine a modifié sa licence à ENM pour devenir une prématernelle journée complète.
- En 2024, suivant toujours la demande des familles et besoins des enfants, la Capucine modifie sa licence à TDJ afin de pouvoir garder les enfants plus de 4h/jour et donner accès à notre programme et aux subventions importantes à nos familles Francophones.

Notre mission

Soutenir les enfants francophones âgés de 3 à 5 ans dans leur apprentissage, développement et épanouissement à travers le jeu.



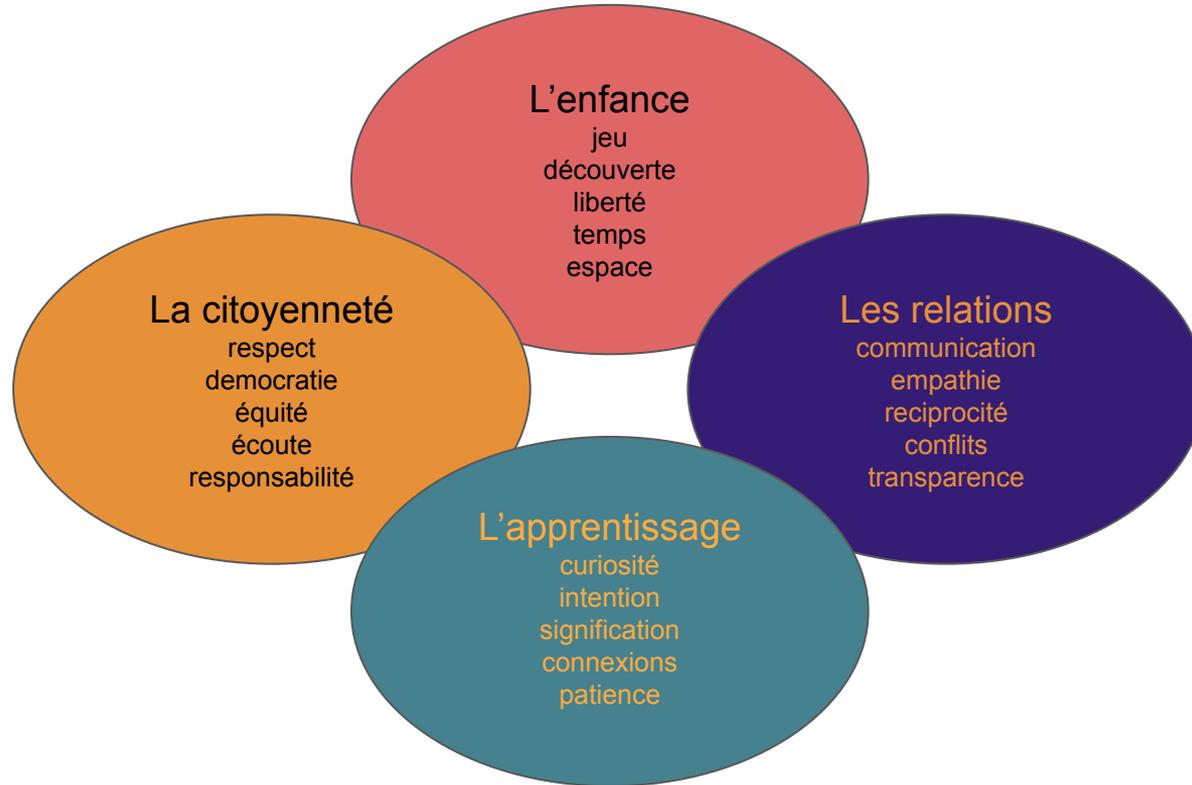
Notre vision

La Capucine est un espace accueillant, magnifique, et sécurisant où les enfants construisent l'avenir.

En jouant ensemble en communauté, en faisant entendre leur voix et en tissant des relations, ils apprennent et réfléchissent à leur interconnexion avec le monde qui nous entoure.



Nos valeurs



Notre philosophie

L'éducation de la petite enfance joue un rôle essentiel dans nos communautés.

Les expériences vécues pendant la petite enfance créent les fondations de ce que nous devenons et de ce que nous croyons à propos de nous-mêmes, des autres et de notre monde.

Les enfants **méritent** d'avoir la possibilité d'apprendre et de grandir aux côtés d'adultes patients, innovants, curieux et compatissants qui sont leurs éducateurs et leurs gardiens.

Suivant FLIGHT : Alberta's Early Learning and Care Framework, nous veillons à respecter les "Principals and Matters to be Considered" de [Alberta's Early Learning and Child Care Act](#).



Le Cadre pédagogique ENVOL

Inspiré par le cadre pédagogique en Alberta “Envol”, nous partageons les valeurs et les principes directeurs d’ENVOL en ce qui concerne notre vision de la petite enfance, de l'apprentissage précoce et de nos relations avec les familles, la communauté et l'environnement.

Nous avons une image personnelle et collective de l'enfant en tant qu'apprenant puissant et citoyen capable.

Nous considérons notre rôle d'éducateur comme celui d'un co-apprenant, co-chercheur et co-concepteur de possibilités.

Nous remarquons, nommons et nourrissons les dispositions naturelles des enfants pour l'apprentissage.

Nous utilisons quatre objectifs holistiques basés sur le jeu pour guider et informer l'apprentissage, le jeu et le développement des enfants: la santé et bien être, jeu et esprit ludique, communication et littératies, diversité et responsabilité sociale.



Cadre pour
les programmes
d'apprentissage et
de garde des jeunes
enfants en Alberta

Nos enfants

Les enfants de 3 à 5 ans sont admissibles, selon l'article 23 de la Charte des droits et libertés **s'ils remplissent au moins un des critères suivants:**

- o Le français est la première langue apprise et encore comprise d'au moins un des parents;
- o Un des parents a reçu l'enseignement* primaire en français au Canada;
- o Un frère ou une sœur reçoit ou a reçu l'enseignement* primaire ou secondaire en français au Canada.

La Capucine accueille des enfants qui ne répondent pas aux critères ci-dessus, mais la priorité est donnée aux familles francophones. Les enfants **doivent être propres** avant de commencer chez nous.

*Veuillez noter que cette instruction doit être en **français langue première** et non en immersion afin d'être "ayant droit".



Nos familles

Nos familles sont essentiels au fonctionnement de la Capucine. Les familles sont les premiers éducateurs de leurs enfants et, à ce titre, il est essentiel d'établir des relations de respect, de confiance et de compassion avec vous. Tout le personnel joue un rôle à cet égard, non seulement la direction et les superviseurs.

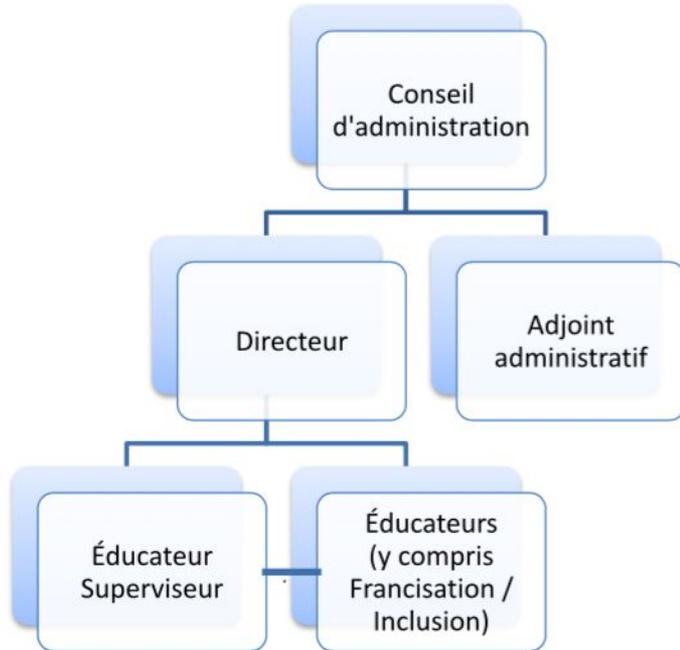
Les parents deviennent membres de la Société lors de l'admission de leurs enfants. Le conseil d'administration (C.A.) assure bénévolement la direction de la Capucine et se réunit chaque mois.

Nous comptons également sur nos parents/gardiens bénévoles pour des tâches telles que la lessive, le nettoyage, les réparations, les dons, l'aide à l'intérieur et à l'extérieur des salles de classe et pendant les sorties ainsi que pour les collectes de fonds - en particulier pour nos casinos.

Les parents sont toujours les bienvenues chez nous.



Notre équipe



Points clés:

- La Capucine est une société à but non lucratif qui dépend des familles et surtout des parents bénévoles qui siègent sur notre conseil d'administration
- Le Directeur rapporte directement au conseil et est responsable pour la gestion de l'équipe, le développement et la cohérence du programme global et pour la communication. Il/elle doit effectuer toutes les tâches administratives et de gestion relatives à l'enregistrement et à l'octroi de licences,.
- L'Adjoint administratif est responsable d'exécuter les tâches financières récurrentes telles que faire la paie des employés, faire les demandes de subvention mensuelles, faire les dépôts bancaires, envoyer les documents nécessaires à la tenue des livres au comptable, tenir le budget à jour, etc. Il/elle est également responsable pour la gestion des inscriptions.
- L'Éducateur superviseur est responsable du respect de toutes les procédures, lois et règlements relatifs aux licences selon le [Childcare Licensing Act de l'Alberta](#) et est le point de contact pour toutes les organisations partenaires. Une personne de niveau 3 doit assurer le rôle de superviseur entre 8h30 et 16h30 chaque jour.
- Tous les éducateurs sont responsables de la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qui leur sont confiés et doivent connaître les ratios, les procédures d'urgence et les protocoles de premiers soins. Les éducateurs sont également responsables de la collaboration et de la mise en place d'un environnement d'apprentissage qui respecte la vision, la mission, les valeurs et la philosophie de la Capucine.

Nos éducateurs

Dans le cadre pédagogique Envol, le contenu du curriculum est fondé sur les expériences des enfants et les éducateurs sont considérées comme des coapprenantes, des cochercheurs et des coconcepteurs de possibilités.

Une pratique des relations est essentiel:

- Éducateur - enfant
- Éducateur - famille
- Éducateur - éducateur



Nos éducateurs spécialisés

En partenariat avec le conseil scolaire Francosud, La Capucine peut disposer d'un financement pour des éducateurs supplémentaires dans nos programmes afin de soutenir l'acquisition de la langue française ou d'accompagner les enfants ayant des droits spéciaux nécessitant un appui supplémentaire.

Ces éducateurs travaillent avec l'équipe d'éducateurs et en collaboration avec les responsables de l'équipe Inclusion à Francosud afin d'assurer un soutien et suivi optimal.



Soutien supplémentaire

Bien que nous sommes soutenus par le **Conseil Scolaire Francosud** pour appuyer les enfants aux besoins importants, nous sommes une organisation indépendante à but non lucratif.

Tout enfant ayant besoin d'un soutien supplémentaire de la part d'un orthophoniste, ergothérapeute, ou spécialiste en comportement ou en psychologie, doit être "ayant droit" afin d'accéder aux services de l'équipe Inclusion chez Francosud.

Malgré ce soutien, malheureusement la Capucine ne reçoit pas toujours les fonds nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de tous les enfants. Dans ces cas exceptionnels, pour le bien être de l'enfant, de nos familles et de nos éducateurs, La Capucine se réserve le droit de demander à la famille en question de chercher un soutien optimal ailleurs et de mettre fin à son inscription.



Notre environnement

Nous avons deux locaux:

Notre succursale dans l'école du Nouveau Monde (**ENM**) a un programme prématernelle à **temps plein** avec une licence de garderie.

Cela signifie que nous devons respecter les règles et les normes de **Schedule 1** de l' Alberta Early Learning and Child care Regulations et aussi pour Health and Safety Guide for Childcare Operators.



Notre environnement

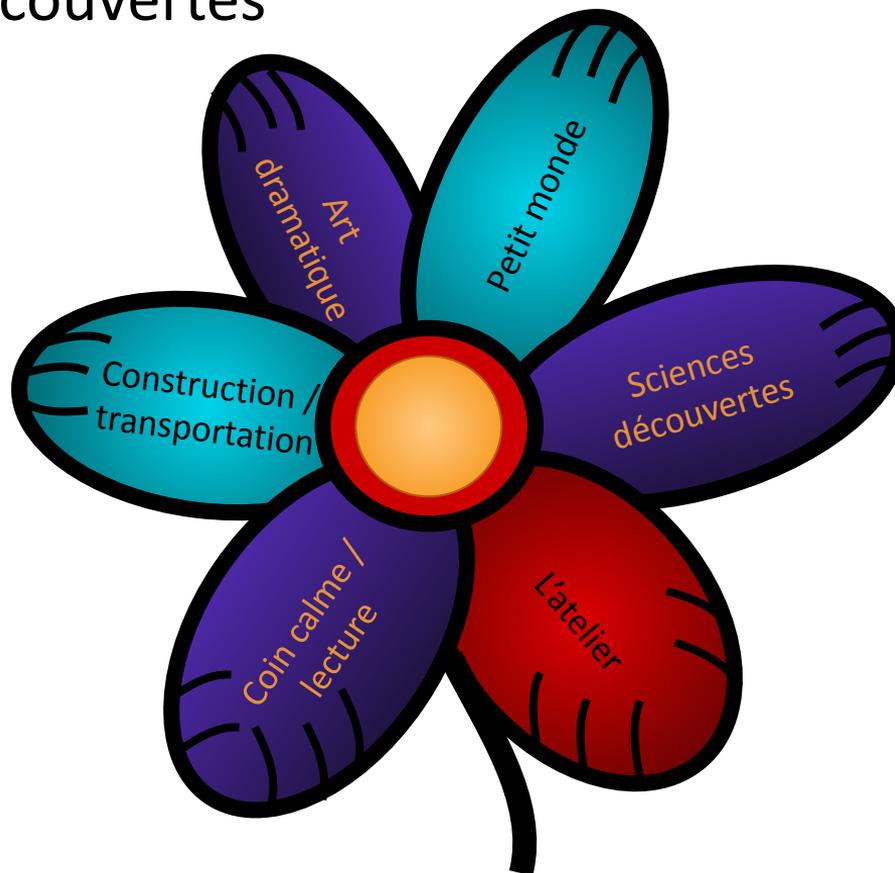
Notre Capucine Terre des Jeunes (TDJ) offre un programme de prématernelle de demi-journée et journée complète.

La Capucine TDJ a été sélectionnée comme valeur d'exemple pour ENVOL: cadre pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en Alberta.

Vous pouvez voir notre vidéo sur le site web d'ENVOL à partir du 1 février, 2024: <https://www.flightframework.ca/news/flight-video-tour-series-update-2>



Nos espaces découvertes (à l'intérieure)



Nos espaces découvertes (à l'extérieur)



Notre journée

Nous avons une routine souple qui s'adapte aux besoins des enfants.

Ceci dit, nous assurons le suivant:

- Un accueil documenté avec des cœurs et des bras ouverts chaque jour
- Un minimum de 90-120 minutes de jeux libres sans interruption par ½ journée
- Du temps pour manger en communauté (collations / repas du midi)
- Du temps calme après le repas du midi
- Du temps dehors (nous avons l'habitude de sortir jusqu'à -26 avec facteur vent selon les [recommandations de la Société des pédiatres du Canada](#))
- Du temps collectif afin de permettre les échanges et discussion en groupe
- Un départ sécuritaire, documenté



Politique sur l'orientation des enfants

Les éducateurs à La Capucine établissent des limites constantes et claires. Celles-ci ont pour objectif de favoriser un milieu sécuritaire et respectueux - tout en comprenant que les conflits font partie de la pratique des relations.

Les enfants sont encouragés à résoudre les problèmes de façon appropriée. Le personnel utilise des techniques d'orientation positive, incluant la discussion, le modelage, la redirection et le changement d'activités.

L'éducatrice joue un rôle clé dans l'adoption d'une attitude positive et – surtout – respectueuse envers elle-même et envers les autres.



L'orientation de l'enfant:

L'éducateur ne doit jamais:

- infliger une punition physique, une dégradation verbale ou physique, ou une carence affective,
- refuser ou menacer de refuser tout besoin de base,
- utiliser ou permettre d'utiliser toute forme de contraintes physiques, de réclusion ou isolation.

Toute action disciplinaire doit être raisonnable selon les circonstances.

Aucune mesure de discipline négative ou de punition corporelle n'est permise.



Politique sur la nourriture

Nous demandons aux parents de fournir à leurs enfants une bouteille d'eau et des collations et repas nutritives qui répondent aux normes du guide alimentaire Canadien (de la nourriture pour le cerveau!)

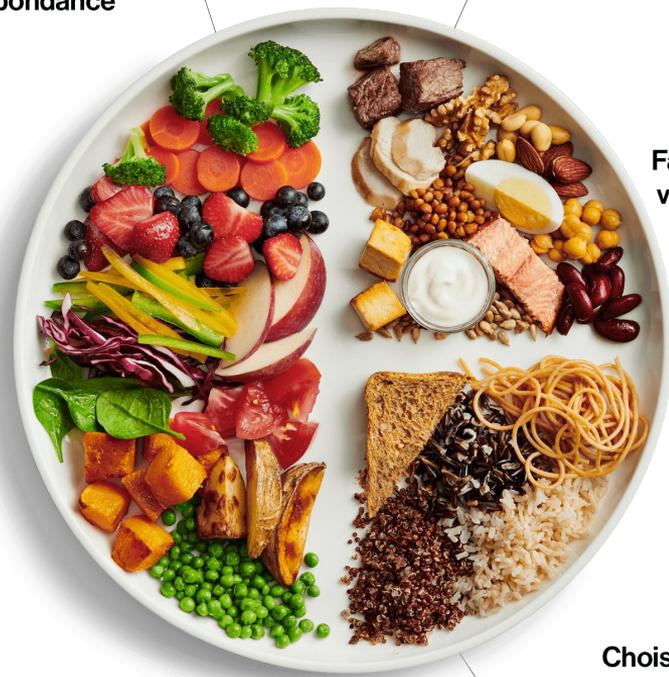
Santé Alberta et notre directive de licence suggèrent **au moins deux groupes d'aliments** pour chaque collation (ex. fruit/légume et une protéine), en plus de la boisson (eau).

Malheureusement, pour l'instant, un frigo n'est pas disponible pour les enfants.

Mangez des légumes
et des fruits en
abondance

Consommez des
aliments protéinés

Faites de l'eau
votre boisson
de choix



Choisissez
des aliments à
grains entiers

Politique sur la nourriture

Interdictions:

- Gomme à mâcher
- Bonbons, caramels, mais soufflé, barres de chocolat
- Boîte de jus

Pour éviter les risques d'étouffement:

- raisins, tomates cerises, saucisse/hot dog : à couper dans le sens de la longueur
- fruits à noyau : enlever les noyaux
- poisson avec arête : enlever les arêtes

En fonction des allergies du groupe, il est possible que les noix et les arachides ne soient pas autorisées.

Mangez des légumes
et des fruits en
abondance

Consommez des
aliments protéinés

Faites de l'eau
votre boisson
de choix



Choisissez
des aliments à
grains entiers

Politique sur les maladies

Si un enfant présente l'un des symptômes suivants, il ne doit pas se rendre à l'école:

- vomissements
- diarrhée
- éruption cutanée
- toux et/ou écoulement nasal persistante
- tout ce qui nécessite plus de soins et d'attention que ce qui peut être fourni sans compromettre les soins des autres enfants du programme.

Les parents seront avertis si un enfant est malade et devront le retirer immédiatement des locaux.

L'enfant ne sera pas autorisé à retourner à la Capucine tant qu'il n'aura pas cessé de présenter des symptômes pendant un minimum de 24 heures et qu'un médecin ou le personnel estime qu'il peut y retourner en toute sécurité.



Politique sur les retards et absences

Afin de respecter notre programmation, nous demandons aux parents de bien vouloir respecter les deux (2) heures d'arrivée prévues et convenues, **soit 8h15 ou 9h00**, et les trois (3) heures de départ, **soit 15h, 15h30 ou 16h**.

Nous vous demandons de nous prévenir en cas d'absence ou retard par email:

TDJ: educatrice.capucine@gmail.com

ENM: educatriceenm@gmail.com

Ou par texte à 587-913-1871

Les parents qui accusent régulièrement un retard de plus de 10 minutes à la fin de la journée devront payer une amende de 1\$/minute



Politique sur l'évacuation

En cas d'urgence nécessitant l'évacuation de l'école, les enfants seront amenés à un endroit sécuritaire déterminé à l'avance. Les parents seront alors immédiatement contactés **d'où l'importance de garder vos détails à jour.**

Le plan d'urgence est affiché à l'entrée des écoles, visible de l'extérieur du bâtiment.

Les éducateurs feront des pratiques d'évacuation mensuel. Il faut également faire un minimum d'une exercice de lockdown avec chaque groupe ainsi que participer aux exercices de lockdown avec les écoles / la police chaque année.



Les frais de scolarité

1. Les frais d'inscription de 75 \$ pour chaque enfant sont payés au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables. Un dossier sera remis au parent et devra être complété par le parent et vérifié par le superviseur avant le début des cours.
2. **Veillez noter que les inscriptions seront confirmées à l'assemblée générale annuelle (AGA). Dans le cas de familles qui n'ont aucun représentant à l'AGA, leur place pourra être donnée à une famille sur la liste d'attente.**
3. Les frais de scolarité sont affichés sur notre site web. Ces frais sont calculés sur une base annuelle, indépendamment du calendrier scolaire et du nombre total de classes par mois ou par an. Les chèques postdatés sont à remettre au moment de l'inscription.
4. Les frais de scolarité de septembre et de juin sont dus à l'AGA et **ne sont pas remboursables.**
5. Les frais de scolarité seront payés un mois à l'avance, c'est-à-dire que le paiement en ligne ou un chèque daté du 1er septembre portera sur les frais d'octobre et ainsi de suite.
6. Pour les familles ayant plus d'un enfant qui fréquente la Capucine durant la même année, les frais d'inscription (75 \$) sont requis pour chaque enfant / chaque dossier, tandis que seulement une série de chèques de cautionnement (100 \$ et 500 \$) est requise par la famille.



Les frais de scolarité

7. Des chèques de cautionnement sont requis pour les tâches qui sont essentielles à la survie de la prématernelle Capucine. Un chèque de cautionnement de 100 \$ pour la participation au nettoyage/lessive et un chèque de 500 \$ pour la participation aux activités de financement de la Capucine est exigé lors de l'inscription. Ces chèques seront remis / déchiquetés si un des parents fait le bénévolat tel que mandaté par l'administration de la Capucine.
8. Les parents doivent remettre tous les chèques et le dossier d'inscription complété avant l'accueil de l'enfant à la prématernelle Capucine. L'enfant ne débutera pas la classe avant que le dossier d'inscription soit vérifié et accepté par une éducatrice de la Capucine. Advenant le non-paiement des frais de scolarité durant l'année, le parent aura jusqu'à la fin du mois en cours pour payer les frais exigibles pour le mois courant. L'enfant n'aura pas le droit de continuer d'aller en classe avant que la totalité des frais manquants et du mois suivant soient payés
9. Les chèques doivent être adressés à l'ordre de « **La prématernelle Capucine** ».
10. Des frais de 50 \$ seront imputés pour les chèques sans provisions. Le tout devra être payé dans les cinq (5) jours ouvrables et l'enfant devra être retiré de la classe jusqu'à ce que les frais soient payés en entier.
11. **Dans le cas du retrait d'un enfant**, un préavis écrit de trente (30) jours est exigé et les frais de scolarité doivent être payés jusqu'à la fin du mois suivant la date du préavis (p. ex. si la date de préavis est le 12 novembre, les frais de scolarité doivent être payés jusqu'à la fin décembre). Si le retrait a lieu après le 1 avril, les parents doivent payer la totalité des frais de scolarité restant pour l'année en cours.
12. Dans le cas du chèque pour le ménage, si le retrait de l'enfant a lieu avant le 1^{er} janvier et que le parent n'a pas participé aux ménage/lessives, le parent doit payer 50\$. Si le retrait a lieu après le 1^{er} janvier et que le parent n'a pas participé aux ménage/lessives, le parent doit payer 100\$.
13. La totalité des frais est à remettre même en l'absence temporaire de l'enfant (p. ex., vacances, maladie).

Notre casino / nos levées de fonds

Dans le but de garder les frais de scolarité abordables, la Capucine dépend des fonds supplémentaires qu'elle obtient par l'entremise de campagnes de financement et de casinos.. Le chèque de cautionnement de 500 \$ a pour but de motiver les familles à participer à ces activités de financement qui sont essentielles à notre fonctionnement. Le chèque ne sera encaissé que si une famille ne participe pas aux casino / activité bénévoles.

En ce qui concerne le casino, chaque famille doit travailler entre 5 et 10 heures selon le poste choisie. La participation d'au moins un membre par famille est nécessaire pour que la campagne de financement puisse être possible et pour que la Capucine puisse fonctionner. Si aucun membre de la famille n'est disponible les jours de casino, la famille peut envoyer un remplaçant de son choix (grand-parent, ami, voisin etc.)

Veuillez noter que l'Alberta a adopté ce " Modèle de jeu charitable " pour les casinos, le bingo, les tombolas et les billets à tirer. Ces activités de jeu offrent d'excellentes possibilités de collecte de fonds pour tous les organismes à but non lucratif et de bienfaisance, y compris le nôtre, afin de recueillir des fonds pour nos projets et services importants.

Il existe des règles strictes régissant les rôles et les responsabilités des bénévoles. Pour obtenir des informations détaillées, veuillez consulter le site Web de l'Alberta Gaming and Liquor Commission www.aglc.gov.ab.ca.

Bienvenue chez nous!

- ❑ Inscription sur notre site
www.capucine.ca
- ❑ Questionnaire de bienvenue
- ❑ Copie du certificat de naissance
- ❑ Formulaire d'autorisation Capucine
- ❑ Formulaire Ayant Droit pour Francosud
- ❑ Formulaire de permission luge
- ❑ Calendrier scolaire
- ❑ Vérification judiciaire
- ❑ Le manuel des parents lu et approuvé

